

**ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MARS 2024
DELIBERATION 04-2024**

COMPOSITION DE LA CHAMBRE DE REGION

La Chambre d'agriculture de Haute-Corse réunie en session budgétaire mixte présentiel-distanciel à Vescovato ce 15 mars 2024, sous la présidence de M. Joseph Colombani. Conformément au Décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et selon la directive de la Direction Générale des Finances Publiques du 24 février 2017, la Chambre d'Agriculture de Haute Corse a organisé le vote du compte financier 2024 –en physique et par voie électronique, ainsi que le vote des délibérations de la session afférente.

Ont participé au vote :

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur définies au code rural suivants les articles L510-1, L512-4 a1 et a2, L512-6 articles D511-54- D511-54-1, D511-55, D511-56 du code rural et de la pêche maritime

CONSTATANT que les conditions de quorum sont réunies,

CONSIDERANT la délibération 07-2021 du 17 novembre 2021 actant l'engagement des représentants présents de la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse, d'aller vers une Chambre d'Agriculture de Région à échéance 2025,

CONSIDERANT la délibération 31-2023 du 4 décembre 2023 actant la création de la chambre d'Agriculture de région Corse et, comme mode de scrutin pour l'élection de ses membres le scrutin de liste régional pour tous les collèges.

CONSIDERANT que le collège 1 des chefs d'exploitation doit représenter entre 54 et 55% du nombre total de membres

CONSIDERANT que la composition de la future chambre de région de Corse nécessite la publication, au maximum au 30 juin 2024, d'un décret unique pris en conseil d'Etat.

Siège Social

Route du stade
Lieu-dit PETRAOLO
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 49

Corte

7 Rue Colonel Feracci
20250 CORTE
Tel : 04 95 35 15 89
Fax : 04 95 36 35 93

Monticello

Mairie de Monticello
20220 MONTICELLO
Tel : 04 95 60 10 89

Ghisonaccia

Maison des Services publics
20240 GHISONACCIA
Tel : 04 95 56 02 95
Fax : 04 95 56 29 46

Décident

la composition suivante de la future chambre d'agriculture par collège :
proposition à la session

1 Chefs d'exploitation	36
2 Propriétaires	2
3a Salariés de la production agricole	6
3b Salariés des GPA	6
4 Anciens exploitants	2
5a Coopératives agricoles	2
5b Autres coopératives agricoles	6
5c Crédit agricole	2
5d Assurances mutuelles agricoles /MSA	2
5e Organisations syndicales d'exploitants	2

Pour un total de 66 membres élus

La présente délibération sera transmise à Chambre de France

La présente délibération 04-2024 est

Le Président

Joseph COLOMBANI

Siège Social

Route du stade
Lieu-dit PETRAOLO
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 49

Corte

7 Rue Colonel Feracci
20250 CORTE
Tel : 04 95 35 15 89
Fax : 04 95 36 35 93

Monticello

Mairie de Monticello
20220 MONTICELLO
Tel : 04 95 60 10 89

Ghisonaccia

Maison des Services publics
20240 GHISONACCIA
Tel : 04 95 56 02 95
Fax : 04 95 56 29 46



EN ROUGE : IMPORTANT

		2024						
Qui		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
REGLEMENTAIRE								
Délibérations des 3 CA en session : composition	Corse		création		sessions			
Avis de CDAF	CDAF				Session 21/03			
Préparation décret en CE et avis des Préfectures	Tutelle				avant le 30/03			
Saisie du conseil d'Etat et publication	Tutelle					saisie avant le 15 avril	publication avant 30/06	
Demander Nouveau numéro SIRET à la date de création de la CDR (décret)	Corse//INSEE							

Siège Social

Route du stade
Lieu-dit PETRAOLO
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 49

Corte

7 Rue Colonel Feracci
20250 CORTE
Tel : 04 95 35 15 89
Fax : 04 95 36 35 93

Monticello

Mairie de Monticello
20220 MONTICELLO
Tel : 04 95 60 10 89

Ghisonaccia

Maison des Services publics
20240 GHISONACCIA
Tel : 04 95 56 02 95
Fax : 04 95 56 29 46